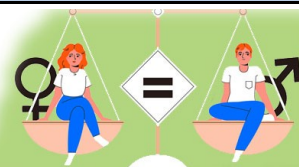


COURRIER des PENSIONNÉ-E-S

CGT - ÉNERGIES TOURAINNE



Lettre d'INFORMATION n°04

Etre syndiqué-e en retraite
c'est continuer à défendre ses conditions
de vie.



PROJET DE LOI sur le FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE (PLFSS) 2025 – TOUTES LES MUTUELLES EN DANGER

Le Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) proposé par le gouvernement Barnier est une véritable attaque sur la santé publique, les mutuelles, les retraites.

Un retour sur l'origine de la Sécurité Sociale et ses enjeux nous a paru nécessaire pour comprendre ce qui est visé aujourd'hui.

1945, création de la Sécurité Sociale – la gestion était confiée aux seuls salariés sur le principe que « ceux qui cotisent, décident ». Effets produit immédiatement :

- L'espérance de vie est passée de 62 ans pour les hommes, 66 ans pour les femmes en 1945 à 80 ans pour les hommes et 85 pour les femmes aujourd'hui.
- Réduction de plus de 90% de la mortalité infantile – de 51,9 % en 1950, elle baisse à 21,9 % en 1965. Elle est aujourd'hui autour de 3,6 %.

En 1967 mise en place des ordonnances qui donnent dans la gouvernance de la Sécurité Sociale autant de pouvoir au patronat qu'aux assurés sociaux.

1991 création de la CSG qui est un impôt et non une cotisation sociale et qui va légitimer l'entrée de l'Etat dans la gestion de la Sécu

En 1995 les ordonnances Juppé mettent en place les LFSS lois de financement de la Sécurité Sociale qui remettent en cause les principes fondateurs de la Sécu : s'adapter aux besoins en santé, retraite.

Avec le PLFSS c'est l'inverse qui se passe ! L'Etat définit un budget à respecter pour les « dépenses ». Les conséquences, nous les vivons tous, déremboursements, franchises, réformes régressives des retraites, de l'assurance chômage.

- 8 à 10% du budget d'un ménage est consacré à une mutuelle, plus pour les retraités
- 45 % des exonérations de cotisations bénéficient aux entreprises du CAC 40 – celles là même qui enregistrent plus de 100 milliards de dividendes cette année
- depuis l'année 2000 les établissements publics de santé ont perdu 79886 lits d'hospitalisation
- Les remboursements de frais dentaires sont passé de 70 % à 60 %
- report de l'âge légal de la retraite à 64 ans PLFSS 2023 !
- mais aussi 10 000 suppressions de postes à la CNAM, le nombre d'accueil a baissé de 25% dans les CPAM, de 17 % dans les CAF.....

Tout cela au nom d'une Sécu trop généreuse, d'un prétendu déficit de 10 milliards.

Il s'agit d'un mensonge d'Etat ! La Sécurité Sociale est en réalité en excédent. Elle ne souffre pas d'une hausse de dépenses mais d'une baisse des recettes ! Le soi-disant trou de la Sécu repose dans les faits sur les exonérations de cotisations sociales : 83,5 Mds de cadeaux au patronat en 2023, 91 Mds d'exonération en 2024.

LES ÉLECTRICIENS ET GAZIERS NE SERONT PAS ÉPARGNÉ

Le premier Ministre M. Barnier annonce **60 milliards d'euros « d'économie »** dont les 2/3 sont des baisses de dépenses publiques soit 41,3 milliards :

- le budget du travail et de l'emploi baisserait de 8,8 % - celui de l'agriculture de 7,8 % de la recherche 3,2 %
- suppression de 4000 postes dans l'enseignement
- la prime Rénov rabaissée de 1 milliard, l'aide aux véhicules propres baisse de 500 millions.....



Les dépenses de santé seront fortement impactées moins 15 milliards

- Le 1er ministre propose de doubler les franchises médicales et les participations forfaitaire ce qui, selon lui, devrait rapporter 1,5 milliard à la Sécurité sociale. (depuis le 31 mars 2024. 1 euro par boîte de médicament, 1 euro par acte paramédical, 4 euros par trajet de transport sanitaire limité à 8 euros par jour.)

- La participation forfaitaire s'applique à toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin généraliste ou spécialiste, aux examens de radiologie et aux analyses de biologie médicale.



Le dépassement du fonds santé d'aide à l'adhésion aux mutuelles (27 M d'euros en 2024) financé par le 1 % risque d'affaiblit les fonds propres de la CCAS.

L'équilibre global de nos Activités Sociales de l'énergie (vacances, action sanitaire et sociale, contrats collectifs assurances, loisirs tant pour la CCAS que pour les CMCAS) sera fortement impacté.

L'équilibre global de nos Activités Sociales de l'énergie (vacances, action sanitaire et sociale, contrats collectifs assurances, loisirs tant pour la CCAS que pour les CMCAS) sera fortement impacté.

LA CGT REFUSE CES MESURES. Plutôt que pénaliser les malades, les pensionnés il y a urgence, à stopper les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs qui s'élevaient à 91 milliards en 2024 et à augmenter les salaires, les pensions pour financer, par le salaire socialisé une Sécurité Sociale à la hauteur des besoins

Ce PLFSS est l'instrument qui conduira à l'étatisation de notre protection sociale. Le CA de la CCAS décide de maintenir le « Fonds Santé financé par les CMCAS afin d'aider à l'adhésion volontaire des inactifs à la CSMR. La solidarité reste pour la CGT une valeur incontournable, la cotisation est basée sur le coefficient social de la famille de l'agent.

La CGT tient à la redistribution du salaire socialisé (art 25 du Statut) vers toutes la population des IEG, y compris les coefficients sociaux élevés.



Les membres du Conseil syndical :

Marie-Angèle DOUSSOT

Pascal GIROLET

Joël QUITTET

Pierre-Marie ROBIN

François ROTA-SCORLASETTI

Bernard ROZE

Christian SEISEN

Claudine VILLIERS

Laurent BEAUFRERE

Christian LAMORT

Patrice HAMON

Pascal BONNEFEMNE

Conception: COLLECTIVE

Imprimerie syndicat CGT

91 rue Fromentel

37204 TOURS Cedex 3

Tél :02 47 48 58 59/02 47 48

53 09

Fax : 02 47 66 33 58

Courriel:

egst.cgt@laposte.net

Grève dans les hôpitaux publics

Un préavis de grève reconductible a été déposé par quatre syndicats.

Les agents hospitaliers sont appelés à faire grève à partir de lundi 4 novembre jusqu'au 21 décembre, pour dénoncer un budget pour l'hôpital "très loin du compte"... Le préavis reconductible déposé par quatre syndicats (CGT, FO, Unsa, Sud Santé) est prévu jusqu'à la fin de l'examen du PLFSS qui reprend après les vacances scolaires de Tous les Saints.

Les syndicats réclament aussi plus de moyens pour l'hôpital. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit un budget en hausse de 3,1% en 2025 quand les syndicats réclament entre "6 et 10% de plus". Début de crise sociale, le mécontentement est de plus en plus sensible...?

Si vous voulez prendre contact avec le conseil syndical pour des informations plus précises ou pour faire connaître vos remarques sur des problématiques et des sujets importants....

N'hésitez pas, à prendre votre plume électronique et joindre votre courriel à l'adresse suivante:

egst.cgt@laposte.net